# Demande visant la modification d’une ligne internationale de transport d’électricité (« LIT ») présentée aux termes de l’article 280/288 de la *Loi sur la Régie canadienne de l’énergie*

**Quand utiliser le présent formulaire**

Utilisez ce formulaire si vous prévoyez entreprendre des travaux touchant une LIT réglementée par la Régie de l’énergie du Canada qui entraînera la modification du libellé du certificat ou du permis (annexes comprises).

**Comment utiliser le présent formulaire**

**► Remplacez les pages 1 et 2 par une lettre d’accompagnement signée par le demandeur.** ◄

► **Remplacez le texte en bleu dans le tableau plus bas par vos propres renseignements.** ◄

**► Enregistrez la demande dûment remplie en tant que fichier PDF.** ◄

Déposez par voie électronique la demande en format PDF (c.-à-d. le présent formulaire dûment rempli et tous les documents à l’appui) en suivant les [instructions](https://www.cer-rec.gc.ca/fr/demandes-audiences/document-reglementation/guide-depot-electronique-intention-deposants.pdf) qui se trouvent dans le site Web de la Régie. Consultez la page [Dépôt de documents électroniques](https://apps.cer-rec.gc.ca/efile/ElectronicDocumentSubmission.aspx?GoCTemplateCulture=fr-CA).

Le texte souligné dans le présent document ouvre sur des hyperliens. Appuyez sur la touche « Ctrl » tout en cliquant sur les mots soulignés pour accéder au site Web de la Régie.

Quiconque utilise ce formulaire le fait sur une base volontaire, mais toute l’information qui y est demandée doit être minutieusement incluse dans la demande déposée auprès de la Régie. L’absence de tout renseignement requis selon le *Guide de dépôt – Électricité* pourrait entraîner des retards.

**Pour que la demande soit complète**

Lisez les instructions – Afin de prendre connaissance de l’information voulue, consultez en ligne le [*Guide de dépôt – Électricité*](https://www.cer-rec.gc.ca/fr/demandes-audiences/deposer-demande-documents/guides-depot/guide-depot-electricite/index.html) de la Régie. Remplissez toutes les sections du formulaire de façon aussi complète que possible. Si vous croyez qu’un point ne s’applique pas à votre cas, vous devez clairement préciser pourquoi.

Rencontrez du personnel de la Régie au besoin – Les sociétés et leurs représentants peuvent rencontrer du personnel de la Régie **avant** de remplir une demande. Le personnel peut répondre à vos questions à propos de la Régie et du processus de demande. Pour organiser une [rencontre prédemande](https://www.neb-one.gc.ca/bts/ctrg/gnnb/prpplctnmtng/index-fra.html) avec le secteur du processus décisionnel, composez le 1-800-899-1265, le numéro sans frais de la Régie.

Donnez de la rétroaction – Les commentaires au sujet du présent formulaire sont les bienvenus. Vos suggestions aideront la Régie à le rendre plus clair et à en faciliter l’utilisation. Faites vos commentaires en téléphonant à la Régie sans frais au 1-800-899-1265.

 Version de juillet 2021

|  |
| --- |
| Demande |
| 1 | Date | Indiquer la date à laquelle la demande a été déposée devant la Commission de la Régie de l’énergie du Canada. |
| 2 | Numéro de l’instrument | Ce formulaire sert à modifier un certificat ou permis existant pour une LIT. Précisez le numéro du certificat ou permis à modifier. |
| 3 | Société du demandeur  | Fournissez le nom de la société du demandeur et celui de son mandataire ainsi que leur adresse postale, leur adresse pour signification à personne, leur numéro de téléphone et toute autre coordonnée pertinente. |
| 4 | Propriétaire/Exploitant | Fournissez les nom et adresse du propriétaire de même que ceux de l’exploitant de la LIT, s’il ne s’agit pas du demandeur, ainsi qu’une description du réseau d’électricité détenu et exploité par chacun. |
| 5 | Propriétaire/Exploitant à l’étranger | Fournissez les nom et adresse du propriétaire de même que ceux de l’exploitant de la ligne à l’étranger. |
| 6 | Mesure demandée | Indiquez la mesure sollicitée par le demandeur auprès de la Commission, qui pourrait ne pas se limiter à celle mentionnée ci-après :* modification du certificat [permis] d’origine accordé par la Commission (auparavant, la Régie de l’énergie du Canada) de manière à autoriser [décrire la modification souhaitée] aux termes de l’article 280/288 de la Loi sur la Régie canadienne de l’énergie (« LRCE »).

Consultez la section **3.1**, [Mesure demandée](https://www.cer-rec.gc.ca/fr/demandes-audiences/deposer-demande-documents/guides-depot/guide-depot-electricite/guide-depot-electricite-chapitre-3-information-commune-toutes-demandes.html), du *Guide de dépôt – Électricité* pour un complément d’information. |
| 7 | Motif de la demande | Fournissez un résumé du projet/des travaux à entreprendre.  |
| 8 | Capacité | Indiquez si la capacité sera ou non modifiée. Le cas échéant, précisez la capacité actuelle et celle à venir au terme du projet. |
| 9 | Échéancier | Fournissez un calendrier des travaux et précisez la durée de l’interruption de transport (si elle est connue). |
| Notification et consultation |
| 10 | Programme de consultation | Précisez quels sont les tiers (y compris les tierces parties commerciales), personnes ou groupes, qui ont été consultés, la nature des préoccupations exprimées et la réponse des demandeurs, tout en indiquant comment les préoccupations non résolues seront réglées. Si la consultation n’a pas eu lieu, mentionnez pourquoi il n’a pas été nécessaire de mettre en œuvre un tel programme pour les travaux proposés. Le chapitre **5**, [Mobilisation](https://www.cer-rec.gc.ca/fr/demandes-audiences/deposer-demande-documents/guides-depot/guide-depot-electricite/guide-depot-electricite-chapitre-5-mobilisation.html), du *Guide de dépôt – Électricité* renferme davantage d’information à ce sujet. |
| Ligne internationale de transport d’électricité  |
|  | (Le [chapitre 4](https://www.cer-rec.gc.ca/fr/demandes-audiences/deposer-demande-documents/guides-depot/guide-depot-electricite/guide-depot-electricite-chapitre-4-description-aspects-techniques-projet.html) du *Guide de dépôt – Électricité* renferme davantage de directives s’appliquant à cette section.) |
| 11 | Lieu | Précisez les points de départ et d’arrivée (au Canada et aux États-Unis) de la LIT modifiée ainsi que sa longueur, par province. |
| 12 | Description | Fournissez une description complète de chaque composante du projet, y compris de ce qui suit, *selon le cas* :* toute modification du niveau de tension;
* le nombre et le calibre des conducteurs;
* une description de la tour ou des autres structures à modifier, ajouter ou éliminer;
* une description des installations devant être construites par des tiers et qui sont nécessaires à la réalisation de l’ouvrage proposé, même si elles sont temporaires;
* une description de la façon dont le projet sera mené (déboisement, pieds des pylônes, montage de ceux-ci, déroulage, franchissement de cours d’eau, inspection, programmes de surveillance, essais, etc.) aux étapes de construction et d’exploitation;
* le nombre de travailleurs projeté (c.-à-d. le nombre de jours-personnes ainsi que les compétences requises pour exécuter les travaux de construction et mener les activités d’exploitation).
 |
| 13 | Dessins techniques | Fournissez un schéma unifilaire montrant toutes les installations qui constituent la LIT. Assurez-vous que les dessins sont suffisamment détaillés pour montrer la configuration actuelle et celle envisagée. Greffez-y des renseignements pertinents sur les installations voisines et connexes, de manière à permettre à la Régie de comprendre le lien entre les travaux envisagés et les installations existantes. Fournissez, selon les besoins, des dessins mécaniques de toutes les installations, avec vues en plan, de face et isométrique. |
| 14 | Codes/Normes | 1. Fournissez une liste des principaux codes et des principales normes, y compris l’édition et la date de publication, qui seront appliqués pour la conception et le choix des matériaux à l’égard de chacun des éléments des installations projetées, en tenant compte de ce qui suit :
	* s’il y a plusieurs normes et codes parmi lesquels choisir, exposez brièvement les motifs du choix effectué;
	* si la norme applicable est celle de votre propre société plutôt qu’une norme CSA semblable, expliquez en quoi les exigences de la première sont au moins aussi rigoureuses que celles de la seconde;
	* s’il n’y a pas de normes ou codes reconnus par l’industrie, exposez brièvement les raisons pour lesquelles les mesures envisagées seraient prises en ce qui a trait aux éléments de conception touchés et aux matériaux choisis.
2. Confirmez que le projet sera exécuté conformément à tous les manuels de conception et d’exploitation applicables de la société, puis que les manuels en question sont conformes aux codes et normes pour le projet. La Régie attend de tous les demandeurs qu’ils conservent la plus récente version des manuels à des fins d’audit et qu’ils en déposent devant lui un exemplaire sur demande.
 |
| 15 | Ordonnance générale | Confirmez que la société respectera les normes de fiabilité et les dispositions de l’ordonnance générale MO-036-2012 ([A49626](https://apps.cer-rec.gc.ca/REGDOCS/%C3%89l%C3%A9ment/D%C3%A9p%C3%B4t/A49626)) ou des ordonnances modificatrices qui s’appliquent selon la LIT. En l’absence d’une telle confirmation, justifiez et expliquez. |
| Questions environnementales et socioéconomiques |
| 16 | Contexte | Décrivez le contexte environnemental et socioéconomique propre au projet/aux travaux à effectuer.Consultez à ce sujet la section **6.5**, [Description du contexte environnemental et socioéconomique](https://www.cer-rec.gc.ca/fr/demandes-audiences/deposer-demande-documents/guides-depot/guide-depot-electricite/guide-depot-electricite-chapitre-6-evaluation-effets-environnementaux-socioeconomiques.html), du *Guide de dépôt – Électricité*. |
| 17 | EES | Fournissez une évaluation environnementale et socioéconomique (« EES ») à l’égard du projet/des travaux, dont la portée dictera les détails requis. (Si une EES déjà déposée auprès de la Régie s’applique aux travaux envisagés, expliquez.)Consultez à ce sujet la section **6.3.3**, [La Régie et la détermination de la portée](https://www.cer-rec.gc.ca/fr/demandes-audiences/deposer-demande-documents/guides-depot/guide-depot-electricite/guide-depot-electricite-chapitre-6-evaluation-effets-environnementaux-socioeconomiques.html), du *Guide de dépôt – Électricité*, ainsi que la section **6.4**, [Niveau de détail de l’évaluation](https://www.cer-rec.gc.ca/fr/demandes-audiences/deposer-demande-documents/guides-depot/guide-depot-electricite/guide-depot-electricite-chapitre-6-evaluation-effets-environnementaux-socioeconomiques.html). L’EES peut être fournie (en tout ou en partie, selon la portée des travaux) en remplissant un tableau d’interactions (lien menant au [modèle](https://apps.neb-one.gc.ca/oas-sdl/docs/Env%20Interactions%20Table%20%28Fr%29.doc)). |
| 18 | Carte | Fournissez une ou plusieurs cartes qui comprennent notamment les éléments suivants :* les frontières internationales et limites provinciales pertinentes si elles sont importantes pour déterminer la compétence ou pour situer la région d’intérêt;
* les points de départ, de franchissement de la frontière internationale et d’arrivée;
* le tracé, les emplacements des installations et tout ouvrage auxiliaire envisagé;
* la ligne située à l’étranger;
* la ou les zones habitées et résidences à proximité ainsi que les repères d’importance sur le terrain;
* le quadrillage pour l’arpentage des terres fédérales (carte cantonale) s’il y a lieu;
* la largeur de l’emprise;
* l’emplacement des aires de travail temporaires;
* des détails relativement au plan d’ensemble, à la délimitation et au tracé, comme le périmètre de sécurité;
* la disposition des installations, y compris l’axe longitudinal de la LIT;
* la ou les zones d’étude;
* les principaux traits caractéristiques de classification écologique des terres et du terrain, comme les montagnes, les rivières, les lacs et les autres accidents de relief importants;
* les voies navigables qui peuvent être touchées par les différentes composantes du projet (p. ex., ponts temporaires ou permanents, terminaux maritimes et installations de chargement);
* les zones écologiquement vulnérables, les habitats fragiles ou les zones préoccupantes (p. ex., zones protégées actuelles ou envisagées), y compris celles mises en lumière par les consultations auprès du public ou des populations autochtones, qui imposent des restrictions sur le tracé de la LIT ou l’emplacement des installations;
* l’emplacement de toutes les installations proposées.
 |
| Questions financières et économiques |
| 19 | Coûts | Précisez le coût estimatif total du projet/des travaux à entreprendre. |
| 20 | Coût du côté canadien | Précisez le coût estimatif du projet/des travaux à entreprendre du côté canadien. |
| **Questions foncières** |
| 21 | Droits fonciers | L’information suivante est requise : * une description du type de droits fonciers qui devront être acquis dans le cadre du projet et pour les installations connexes;
* les proportions relatives des biens-fonds le long du projet (c.-à-d., terres franches, terres publiques ou terres de la Couronne);
* une description de l’emplacement et les dimensions des aires de travail temporaires que l’on sait être nécessaires pour le projet; si ces données ne sont pas connues;
* un dessin montrant les dimensions types des aires de travail temporaires requises pour le franchissement de cours d’eau, le croisement de routes ou d’autres obstacles, les zones de stockage et les baraquements;
* une description de l’emplacement et les dimensions des droits fonciers permanents requis ainsi que les proportions relatives des biens-fonds le long du tracé proposé.
 |
| 22 | Acquisition de terrains | L’information suivante est requise :* une confirmation à l’effet que le processus d’acquisition de terrains pour le projet est conforme aux exigences des articles applicables de la LRCE, notamment les articles 321 et 322;
* L’état d’avancement du processus d’acquisition de terrains, y compris à l’égard de la signification des avis aux termes de l’article 322.
 |